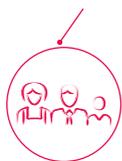


L'OFFRE DE LOGEMENT PRIVÉ

Un meilleur accès au logement privé
avec le dispositif Action Cœur de Ville

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- Salariés d'entreprises du secteur privé (y compris agricole)

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Des logements dans le parc privé, à niveau de loyer très social, social et intermédiaire, sont proposés au titre du dispositif Action Cœur de Ville (ACV).

Pour en savoir plus, se rendre sur actionlogement.fr/louer-en-centre-ville et remplir le formulaire pour préciser sa recherche.



Le logement privé, proposé dans le cadre de ce dispositif, permet de bénéficier des avantages suivants :

- L'accès à un logement de qualité à proximité de son travail
- Un loyer maîtrisé et adapté à son budget
- Et, sous réserve d'éligibilité, une caution locative gratuite (Visale) pour rassurer son propriétaire



BON À SAVOIR !

- ◆ **La colocation** : solution locative de plus en plus appréciée et recherchée par les jeunes actifs ou tout salarié en mobilité professionnelle, pouvant être proposée dans les parcs social, intermédiaire et privé. Il s'agit le plus souvent de logements meublés, situés en centre-ville et à proximité des transports
- ◆ Cumul possible avec d'autres aides et services Action Logement



>> Consultez notre site Internet :
[actionlogement.fr/
logement-privé](http://actionlogement.fr/logement-privé)

